COMMENT SE DÉROULÈRENT LES COMBATS EN IRAK

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En un mois, les Irakiens ont abattu 150 avions anglais.

Rachid el Kailani qualifia la dernière bataille défensive de l'armée irakienne, près de Kazimein, de brillant fait d'armes. Au cours de cette bataille, les Britanniques eurent 400 tués et perdirent 13 tanks.

Le président du Conseil attribue les succès anglais à l'aviation britannique, à laquelle les Irakiens, qui ne disposaient pas d'une aviation, étaient exposés sans défense dans leurs tranchées.

Rachid el Kailani gagna la frontière sur les conseils du Haut Commandement irakien. Ces conseils étaient justifiés, étant donné que des colonnes motorisées britanniques avaient déjà atteint Bigi et Mossoul.

Pourquoi la lutte a cessé

D'après le président du Conseil, ce qui fut décisif pour la cessation de la lutte, outre la supériorité des Britanniques en matériel et en hommes, ce fut la configuration du terrain en Irak, qui se prêtait à une offensive des forces blindées et aériennes de l'ennemi.

Au sujet de la politique adoptée par lui, Rachid el Kailani déclara qu'il menait une politique de neutralité avec l'assentiment complet du peuple. C'est pourquoi il ne rompit pas les relations avec l'Italie. L'Angleterre était mécontente de ce fait. Elle voulait entraîner l'Irak dans la guerre et sacrifier ce pays à ses buts égoïstes.

Après que le peuple eût chassé du gouvernement les quelques individus à la solde des Anglais, l'Angleterre déclencha la guerre, afin de ramener au pouvoir ses satellites déchus.

Rachid el Kailani est convaincu que les Arabes poursuivront la lutte avec tous les moyens dont ils pourront disposer. L'Angleterre devra occuper le coin le plus retiré du pays, afin d'empêcher des soulèvements et des révolutions. Il sera impossible à l'Angleterre de consolider sa position en Irak ou de s'y créer des amis, étant donné que tout Arabe considère l'Angleterre comme une ennemie.

Les Allemands ont lutté en Crète contre des forces nettement supérieures en nombre

Berlin, 17. — L'agence D.N.B. apprend que les forces helléniques mises en ligne en Crète étaient fortes, d'après les milieux militaires grecs à Londres, d'environ 15 mille hommes.

Les troupes anglaises et de l'Empire se trouvant en Crète comportaient, d'après les déclarations faites le 11 juin par M. Churchill devant la Chambre des Communes, 32.000 hommes. Ne sont pas inclus dans ce chiffre les contingents hindous de Crète.

Les troupes allemandes avaient donc à faire face en Crète, en n'estimant qu'à 5.000 hommes le contingent hindou, à 50.000 hommes de troupes régulières ennemies. A ces forces régulières venaient s'ajouter les « irréguliers » recrutés parmi la population crétoise, armés par les Britanniques et instigués par eux à une guerre de francs-tireurs.

Il ressort de ces chiffres que les troupes allemandes débarquées en Crète ont lutté contre une forte supériorité numérique ennemie.

M. James Roosevelt n'ira pas à Londres

New-York, 17. — L' « Associated Press » mande de Londres :

M. James Roosevelt, fils du Président, a renoncé à son voyage en Angleterre.

M. Roosevelt, qui devait aller à Londres en qualité d'oservateur de la Marine de guerre des Etats-Unis, a déclaré, selon l' « Associated Press » qu'il devait être rentré aux Etats-Unis à une date précise, ce qui rendait impossible son voyage à Londres.

A PROPOS DU TABAC

Les messieurs connaissent maintenant les charmes de la « queue » ! Il n'y aura plus que leurs pauvres épouses à piétiner le long d'un trottoir par pluie, vent, grêle ou soleil ardent en attendant qu'une porte veuille bien s'ouvrir... Eux, aussi, sont soumis aux affres d'une attente trop souvent décevante. Pourront-ils acheter leur « petit gris » ou leurs « gauloises » ? Avez-vous remarqué que le sexe laid fait preuve de beaucoup moins de patience que le beau sexe ? Il y a à peine une dizaine de jours que la désagréable corvée de la « queue » leur est imposée que, déjà, ils « rouspètent » ferme. On en a vus qui se bousculaient, pour entrer au débit de tabac. Si la distribution du petun n'est pas au plus vite réglementée d'une façon pratique, il faudra avoir recours aux forces policières pour maintenir l'ordre et éviter des bagarres.

Le tabac joue actuellement dans l'existence des peuples un rôle de tout premier plan. Les romains réclamaient jadis du pain et les jeux du cirque, nos contemporains réclament du pain et du tabac...

Sait-on que c'est au grand chimiste Lavoisier que les révolutionnaires guillotinèrent en 1794 pour avoir « mêlé de l'eau au tabac », que la France fut le premier pays du monde ou la culture de la plante de Nicot et sa préparation furent développées par les soins de l'Etat et que c'est dans notre région que furent créées les premières manufactures ?

Voici le très intéressant article que vient de publier à ce sujet la « Revue des Tabacs » :

« N'oublions pas que, lorsque le tabac leur parvint d'Amérique, beaucoup d'Européens commencèrent par se le mettre dans le nez.

» Au début, chaque priseur, pour obtenir une pincée de poudre, frottait, sur une petite râpe de poche, les feuilles de tabac qu'il achetait agglomérées et ficelées en « quarottes ». Et, c'est surtout en raison du grincement déplaisant produit par ce frottement, que le clergé interdit l'usage du tabac dans les églises.

» Cette pratique ne dura pas longtemps. Les débitants se mirent bientôt à râper des « quarottes » pour le compte de leurs clients. Et l'habitude se prit d'aller tous les jours, chez eux, faire remplir de petun une petite boîte qu'on appela « tabaquière » ; mais, afin d'augmenter leurs bénéfices, les marchands prirent, eux, l'habitude de râper, non seulement le tabac de l'Etat, c'est-à-dire de la Ferme, mais du tabac de contrebande, en y ajoutant même certains produits étrangers comme de la poudre d'écorce ou d'autres ingrédients peu coûteux.

» Pour éviter cet abus, la Ferme Générale, qui avait commencé à produire du tabac en poudre à Paris, décida, en 1768, d'étendre sa fabrication à Morlaix, puis à Valenciennes et à Nancy.

***

» A cette date, peu de temps après sa nomination à l'Académie des Sciences, Lavoisier, qui venait d'entrer à la Ferme, fut chargé d'inspecter les manufactures du Nord. En 1770, en compagnie de M. Delahante, dont il faudra toujours parler avec ferveur quand on racontera l'histoire du tabac, il étudie avec soin la fabrication de la poudre à priser à Lille, à Dunkerque, à Gravelines. Puis, il publie sur la culture du tabac un lumineux mémoire qui attire sur lui l'attention de M. de Paulze, fermier général, dont, l'année suivante, il épousera la fille.

» Lavoisier a 27 ans. Toutes les sciences qui s'éveillent passionnent son clair génie français. Doué d'une prodigieuse puissance de travail, il va fonder les bases de la chimie.

» Il continue, malgré tous ses travaux, de s'occuper du tabac. En 1778, il fournit au ministre Necker un long rapport sur la question du râpage, et il écrit :

« J'ai vu avec bien du plaisir la manufacture de Morlaix et tout ce que j'ai regretté c'est d'avoir aussi peu de temps pour en suivre les opérations. Tout le travail du râpage m'a paru supérieurement monté et inspiré et conduit avec la plus grande intelligence. Je regrette seulement d'avoir vu tant d'hommes occupés à tourner des moulins tandis qu'il serait possible de produire les mêmes effets d'une manière plus simple avec de l'eau et des chevaux.

» Je crains aussi qu'on ne porte la mouillade au delà de ce qu'il conviendrait ». Et pourtant la mouillade, écrit-il dans un de ces derniers rapports, « est aussi indispensable dans la fabrication du tabac qu'elle ne l'est à la pâte qui sert à former le pain ».

» Or, un des chefs d'accusation dressés par le Tribunal révolutionnaire contre les fermiers généraux fut ce reproche imbécile de mêler de l'eau au tabac.

» C'est, en partie, pour cette raison que le 5 mai 1794 Lavoisier et vingt-sept de ses collègues furent guillotinés, tout à fait innocents. Car, il faut qu'on le sache : les Fermiers généraux qui payèrent pour les Turcaret des temps passés étaient devenus, depuis vingt ans, des fonctionnaires intègres. Ce sont eux qui ont établi solidement les fondements actuels de nos finances d'Etat. »

L'attribution de la Croix de Guerre 1939-40

Vichy, 17. — Le « Journal Officiel » du 16 juin publie une liste des bénéficiaires des citations accordées par les autorités de l'armée de terre, homologuées après révision et donnant droit au port de la nouvelle croix de guerre 1939-40. Cette liste comprend les officiers, sous-officiers et soldats de l'infanterie allant du 127e R. I. au 158e régiment inclus.

Une semaine impériale du 15 au 22 Juillet

Vichy, 17. — Une série de manifestations à la mémoire de nos territoires d'outre-mer se déroulera du 15 au 22 juillet prochain.

Au cours de cette semaine impériale, des chefs indigènes viendront affirmer par leur présence le loyalisme et l'unité de l'Empire. Des cérémonies de tous ordres auxquelles la jeunesse sera associée seront organisées à la mémoire des pionniers coloniaux et à la gloire de ceux qui sont tombés et tombent tous les jours pour la défense de l'Empire.

TENTATIVE ANGLAISE SUR BENGHASI REPOUSSÉE

Berlin, 17. — L'agence D. N. B. apprend qu'une tentative anglaise de bombarder le port de Benghasi a été repoussée. Un feu de défense bien dirigé a obligé les avions anglais à rebrousser chemin en direction de la mer. Les bombes lancées ont manqué leur but et sont tombées à la mer.

Le Président du Gouvernement de Nankin à Tokio

Tokio, 17. — Wang-Tching-Wei, Président du Gouvernement de Nankin, est arrivé mardi matin à Tokio. Il a été salué par le prince Konoye, Président du Conseil, par M. Matsuoka, ministre des Affaires Etrangères, par d'autres membres du Cabinet et par de hauts représentants de l'armée.

Wang-Tching-Wei sera reçu mercredi en audience par l'Empereur. Pendant les 8 jours qu'il résidera au Japon, le Président du Gouvernement de Nankin aura de nombreux entretiens, principalement avec le prince Konoye, M. Matsuoka et divers représentants de l'armée.

Un échec des États-Unis

Tokio, 17. — La réception cordiale que le Japon a faite au chef de la République chinoise, Ouang-Tchin-Ouei, prouve clairement que le Japon, tournant définitivement le dos à Tchoung-King, reconnaît la souveraineté et l'indépendance du nouveau gouvernement central.

Telle est la déclaration que le colonel Mabuchi, chef du département de Presse du quartier général impérial, a faite aujourd'hui dans un discours de bienvenue adressé à l'hôte de Nankin et diffusé par la radio.

M. Mabuchi insista particulièrement sur le fait que cette déclaration s'adressait spécialement à Tchoung-King et aux puissances qui le soutiennent dans le but de sauvegarder leurs prétendus intérêts en Chine et de faire de l'agitation anti-japonaise.

Dans les milieux politiques on attache une très grande signification politique è cette déclaration ainsi qu'au fait que Ouang-Tching-Ouei se trouve au Japon comme hôte de l'Empereur. On estime que par là toutes les tentatives américaines de négocier une paix avec Tchoung-King contre la neutralité japonaise peuvent être considérées comme ayant échoué.

La délégation nippone quitte les Indes Néerlandaises

Tokio, 17. — A la suite d'une entrevue entre M. Yoshizawa, chef de la délégation nippone, et M von Starkenborgh, gouverneur général des Indes Néerlandaises, il a été officiellement annoncé que la délégation nippone a reçu l'ordre de quitter les Indes Néerlandaises. Elle s'embarquera, le 29 juin prochain, à bord du « Nissho-Maru », à destination de Tokio.

A ce sujet, certains journaux, tels le « Hochi Shimbun », estiment que tout n'est pas encore rompu, à condition toutefois, écrit le journal, que « les Indes Néerlandaises veuillent sincèrement coopérer à la création d'une sphère de prospérité commune en Extrême-Orient ».

UNE RÉFORME A FAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT

L'étude des langues étrangères dans les écoles

La guerre, dit-on, vient du fait que les peuples ne se comprennent pas entre eux. Ah ! affirme-t-on également, si tous les peuples parlaient la même langue, il n'y aurait plus de sujet de discorde ! C'est un raisonnement d'utopiste, car il aura passé pas mal d'eau sous le pont quand toutes les Nations se seront mises d'accord sur une langue unique. On a l'exemple de l'esperanto pour se rendre compte de la difficulté.

Il faut donc convenir que l'on doit apprendre au moins une seconde langue. Or, et ici je parle essentiellement de notre Pays, la connaissance d'une seconde langue, si nécessaire pourtant, n'est l'apanage que d'une minorité et encore faut-il faire quelques restrictions concernant cette minorité ! En effet, connaître une langue étrangère, c'est la comprendre, la parler et l'écrire correctement. Combien parmi ceux qui disent connaître une deuxième langue peuvent remplir ces trois conditions ?

Où est le point faible ? Je pense qu'il réside dans l'enseignement des langues vivantes dans les écoles, les lycées, les collèges. Il y a une réforme complète à accomplir et je suis persuadé que les professeurs, à qui je tiens à rendre un hommage particulier pour le zèle et le dévouement qu'ils déploient, doivent la souhaiter également. Pourquoi faut-il réformer l'enseignement ? Parce que, d'une part, il est trop lent et que, d'autre part, il n'est pas assez pratique.

L'enseignement est trop lent et pas assez pratique

Quand un enfant entre en sixième, au lycée ou au collège, on lui demande de choisir une langue étrangère : l'Allemand ou l'Anglais. Il la choisit, ou on choisit pour lui, sans tenir compte de ses dispositions pour l'une ou pour l'autre. Cela revient à dire que l'étude de la langue élue équivaut à peu près à une loterie. Cela réussira ou ne réussira pas. Et pas moyen de revenir en arrière !

Donc, la langue choisie, l'élève passera plusieurs heures par semaine et pendant toute une année, à énumérer à son professeur les choses qui meublent la classe. Il écrira au tableau, l'effacera, dira les gestes qu'il accomplit, arrivera même à les exprimer fort bien. Il se constituera peu à peu un vocabulaire qui, malheureusement, ne lui servira jamais plus ! Il aura répété cent et mille fois que ceci est une armoire et ceci une chaire, que cela est une éponge et cela un cartable. Quand il sortira de l'école, après un an d'études, il ne saura rien dire !

Dans les années qui suivront, on lui fera apprendre des textes où il sera mention généralement de l'histoire, la grande et la petite. Il apprendra « par cœur » des morceaux choisis, récitera des vers des plus grands auteurs et il n'aura pas la possibilité de faire des phrases courantes lui-même.

Chaque année qui passera ne lui permettra pas de s'exprimer, dans la rue, avec le premier représentant venu du pays dont il étudie la langue. Le temps passé à faire apprendre des textes ne se rattrapera jamais, surtout que ces textes, pour la plus grande part, sont pris en dehors du domaine pratique.

Une grave erreur

La réforme de l'enseignement des langues étrangères réside justement dans le fait qu'on doit le rendre plus pratique. On a basé l'étude des langues vivantes sur celle des langues mortes : le Grec et le Latin. C'est-à-dire qu'on apprend les classiques ! On fait étudier une langue à un jeune élève de sixième, qui n'en sait pas le premier mot, comme avec cette idée que l'enfant deviendra un pédagogue. C'est une erreur ! Il faut qu'une langue soit apprise pour permettre de se débrouiller si les occupations appellent à voyager. L'élève qui arrivera au baccalauréat sera peut-être un des plus forts de sa classe, connaîtra « par cœur » Gœthe, Schiller ou Shakespaere, mais ne saura pas dire correctement : « Je vais à l'épicerie chercher une boîte de petits pois ». Et pourtant !

On me dira : Il faut un début à tout et les choses pratiques, l'élève les apprendra après, petit à petit. Je réponds : Pourquoi perdre du temps ? Pourquoi ne pas commencer par là ? C'est très bien de savoir dire : « J'efface le tableau ». Peut-on assurer que l'élève, plus tard, aura l'occasion une seule fois de répéter cette phrase ? Et l'argument cité plus haut peut se retourner. Qu'on inculque des choses pratiques et petit à petit l'élève apprendra par la suite tout le superflu.

L'emploi des « lecteurs » doit être intensifié

Et puis, par dessus tout, il y a la question, *l'énorme question*, de la prononciation. A ce sujet, on me permettra encore une critique, celle de ne pas employer assez de « lecteurs ».

Qu'est-ce qu'un lecteur ? C'est un jeune homme, un universitaire, qui vient en France donner des leçons de prononciation dans les écoles. Il lit des textes, tient des conversations.

Beaucoup de pays, notamment en Europe Centrale, employaient de très nombreux lecteurs. Quantité de jeunes Français ont pu parfaire leur étude des langues étrangères grâce, justement, à ces emplois qu'ils avaient obtenus.

En France, on n'a pas donné assez grande place aux lecteurs étrangers. Ceux qui étaient là ne pouvaient converser avec les élèves qu'une demi-heure, une heure, de temps en temps, ce qui était nettement insuffisant et partant, improductif.

Cependant, grâce à eux, venant d'heureuse façon compléter les cours donnés par les professeurs, les élèves pourraient s'initier aux mille et un problèmes de la prononciation.

L'actualité nous démontre assez l'utilité de comprendre une seconde langue pour que l'on ne continue pas à donner à nos enfants un enseignement qui ne peut leur servir à rien, parce que mal compris. Il y a une réorganisation totale à faire ! Puissent nos dirigeants et nos éducateurs y penser !

Roger LACQUEMANE.

Le Reich proteste contre la fermeture de ses Consulats aux États-Unis

Berlin, 17. — Le Gouvernement du Reich a protesté en termes sévères contre la note du Gouvernement américain exigeant la fermeture des consulats allemands et le départ du personnel consulaire, des employés de la bibliothèque allemande à New-York, de l'agence Transocéan et des représentations des chemins de fer allemands.

La note américaine accusait les consulats allemands de s'être livrés à une activité répréhensible.

Le Gouvernement du Reich, dans sa note de protestation, rejette ces allégations non fondées et s'élève contre les exigences injustifiables du Gouvernement de Washington.

Les navires de commerce américains ne seront pas armés

Washington, 18.— Au cours d'une conférence de presse, le président Roosevelt a démenti les bruits suivant lesquels il aurait l'intention d'armer les navires de commerce américains. Il s'est prononcé contre l'introduction d'un embargo sur les exportations à destination du Japon.

M. KNOX et la participation à la guerre

New-York, 17. — Dans un discours radiodiffusé au peuple canadien, M. Knox, secrétaire d'Etat à la Marine, a déclaré entre autres : « Il est évident que s'ils le désirent, les Etats-Unis peuvent se tenir à l'écart de la guerre. S'ils se replient dans une tour d'ivoire et s'ils veulent ériger autour d'eux une sorte de forteresse, il va de soi que leur sécurité sera, dans ces conditions, assurée pour longtemps. Toutefois, a ajouté M. Knox, je suis d'avis qu'une pareille attitude serait incompatible avec l'honneur américain. »

Le statut des Juifs

Vichy, 16. — Les services du commissariat aux questions juives mettent au point les modalités d'application des décrets réglementant la situation des israélites résidant en France.

Les décrets relatifs à la médecine et au barreau sortiront d'ici quelques jours. Pour l'Université, il ne faut pas s'attendre à un décret avant quinze jours. 3 % de Juifs seront probablement admis dans le corps enseignant. Des décrets particuliers fixeront les conditions dans lesquelles les Juifs pourront exercer certaines professions libérales, commerciales, industrielles et artisanales.

D'après les milieux bien informés de Vichy, tout cela ne serait d'ailleurs décidé qu'après le recensement général des israélites qui doit commencer fin juin.

UNE USINE ANGLAISE D'AVIATION INCENDIÉE

Berlin, 17. — Le D.N.B. apprend que des avions de combat allemand ont bombardé, au cours de la nuit dernière, une usine de pièces détachées pour avions dans le comté de Gloucester. De nombreux incendies ont été observés.

UN PÉCULE AUX FAMILLES QUI RETOURNENT A LA TERRE

Après les avances destinées aux exploitations agricoles de la zone occupée qui ont subi sur leur cheptel mort, sur leur cheptel vif ou sur leurs récoltes des pertes de nature à compromettre leurs possibilités de production (L. 28 Juillet 1940), après les prêts établis pour la remise en valeur des parcelles abandonnées (L. 27 Août 1940), les subventions accordées pour la restauration de l'habitat rural (L. 21 Nov. 1940), après la participation financière donnée par l'Etat pour la réfection et la construction des bâtiments nécessaires à la création d'une exploitation agricole sur un domaine abandonné ou nouvellement constitué (L. 17 Avril 1941), une loi du 19 Mai 1941 (J. O. 31 Mai) **vient de décider la remise d'un pécule aux salariés du commerce et de l'industrie qui retourneront à la terre.**

Différentes conditions sont, naturellement nécessaires pour recevoir ce pécule d'installation à la terre.

Ce pécule n'est attribué qu'aux familles ayant au moins un enfant à charge dont le chef de famille, âgé de 25 ans au moins et de 45 ans au plus, est Français d'origiine et jouit de ses droits civils et politiques. Ce chef de famille doit, d'une part, avoir vécu au moins cinq ans dans une commune rurale, il doit, d'autre part, justifier d'une aptitude physique suffisante pour devenir cultivateur ou artisan rural ; il doit, enfin, prendre l'engagement, avec sa femme, **d'exercer pendant dix ans à compter de l'attribution du pécule une profession agricole ou artisanale rurale.**

Le montant de ce pécule est fixé en fonction des allocations familiales dont bénéficie actuellement le demandeur, de façon à favoriser les familles nombreuses. Il est égal — dit l'article 5 — « à la moitié de la somme représentant les allocations familiales accrues de l'allocation de salaire unique dues pour le ou les enfants à charge dans la localité quittée par la famille **du jour de la demande jusqu'au jour où les enfants atteindront l'âge de 15 ans.** »

Le calcul de l'importance exacte du pécule ainsi remis est assez délicat, mais si l'on se rappelle qu'une famille d'ouvrier urbain de quatre enfants touche, au titre des allocations familiales 60 % du salaire départemental de 1.500 fr. par mois, soit 10.800 fr. par an, et 30 % de ce salaire au titre de l'allocation de salaire unique, soit 5.400 fr. par an, on voit le beau petit capital que peut représenter la moitié des sommes pouvant être touchées par une famille jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de 15 ans.

La demande doit être faite avec les pièces justificatives, au Secrétariat d'Etat au Travail. Elle est examinée par la Caisse d'Allocations familiales à laquelle ressortissait jusque-là la famille du demandeur. Elle est décidée par le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture. Elle est versée en trois fois (à l'installation, trois mois après, un an après l'installation), par la Caisse d'Allocations familiales d'origine.

L'exploitation acquise, grâce au pécule reste surveillée ; son abandon avant les dix ans, est sévèrement puni, mais ces pécules importants ajoutés aux avantages sociaux accordés aux familles rurales constituent la perspective la plus alléchante donnée jusqu'à ce jour aux **anciens ruraux,** devenus employés de commerce ou ouvriers d'usine, pour leur faciliter leur retour à la terre.

Pierre de FELICE.
Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

DANS LA RÉGION

Deux ouvriers électrocutés à Cambrai

L'un est tué sur le coup et l'état du second est alarmant

Un pénible accident s'est produit à Cambrai, mardi, vers 10 h. 30, entre les rues de Niergnies et de Crèvecœur où les ouvriers sont occupés à des travaux.

Deux de ces ouvriers, M. Piatelli, Fortunato, 40 ans, en compagnie de son camarade Pacciti Mirandier, 28 ans, guidait des rails que transportait une grue lorsque celle-ci prit contact avec des fils électriques à haute tension.

La commotion fut brutale et M. Piatelli fut tué sur le coup.

Son camarade fut relevé très sérieusement brûlé et transporté immédiatement à l'hôpital.

L'enquête fut faite par M. Martin, commissaire central.

L'état du blessé est assez alarmant.

Les recherches civiles de la Préfecture

BLESSÉE A BÉTHUNE ELLE A DISPARU

Blessée le 23 mai dernier, au cours d'un bombardement alors qu'elle se trouvait sur le territoire de **Béthune,** Melle BOURRY Reine, 20 ans, taille 1 m. 63, cheveux châtains, yeux marrons, n'a plus donné de ses nouvelles.

SANS NOUVELLES D'UNE FAMILLE DE QUATRE PERSONNES

Disparue le 18 mai 1940, au cours de l'évacuation, une famille de quatre personnes n'a plus donné de ses nouvelles. Ci-dessous leur signalement :

M. HORWAT Charles, 40 ans, taille 1 m. 65, yeux bleus ;

Mme HORWAT Micheline, 40 ans, taille 1 m. 60, yeux marrons, cheveux châtains ;

HORWAT Edmond, 11 1/2, Micheline, 9 ans, tous deux yeux marrons, cheveux châtains.

ON PERD SA TRACE A DUNKERQUE

Blessée le 26 mai 1940, à **Gravelines** et dirigée par une ambulance française sur **Dunkerque,** Mme BOURGOIS, 60 ans, taille 1 m. 55, chevenux gris, yeux bleus, n'a plus donné signe de vie. Lors de sa disparition, Mme Bourgois portait des vêtements noirs.

UNE BELGE N'A PLUS DONNÉ SIGNE DE VIE

Quittant sa famille le 16 mai 1940 pour évacuer en direction de la France, M. CRAVILLON Clément, de nationalité belge, 58 ans, taille 1 m. 60, cheveux gris, n'a plus donné signe de vie. M. Cravillon, qui porte un tatouage sur le bras gauche représentant un soldat, était vêtu d'un costume gris noir à rayures.

A LA RECHERCHE D'UN MALADE

Quittant au cours de l'évacuation la maison de santé d'Armentières où il était en traitement, M. MUSSCHELROELS Maurice, âgé de 21 ans, taille 1 m .55 environ, cheveux blonds, yeux bleus, n'a plus donné signe de vie.

***

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur les intéressés, sont priées d'écrire à la Préfecture du Nord (Service des Recherches) rue Jacquemars Giélée à LILLE.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Jeudi 19 juin 1941.** — Soleil : Lever, 5 h. 48 ; coucher à 21 h. 55.

(Ces heures déterminent le temps d'obscurcissement).

Aujourd'hui : Sainte-Julienne ; Demain : Sainte-Florence.

IL Y A UN AN

19 juin 1940. — Prise de Lyon, Cherbourg, Nancy, Lunéville et Toul. — Bordeaux est bombardé.

— Les plénipotentiaires français quittent Marseille à bord d'un avion pour un lieu de destination tenu secret.

— M. Jean Chiappe est nommé préfet de police.

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

L'ESCROQUERIE AUX SALAIRES AU DÉTRIMENT DE LA VILLE

De nouveaux procès-verbaux ont été dressés

Nous avons relaté les exploits d'une bande de filous qui, au détriment de la Ville de Lille, exercèrent pendant une certaine période une vaste escroquerie. Ces indélicats personnages, dont plus de vingt ont déjà eu à répondre aux interrogatoires conduits par des inspecteurs du service de sûreté, touchaient des salaires pour un travail qu'ils n'avaient nullement effectué, ou majoraient des feuilles de paie.

Dans cette affaire, deux nouvelles inculpations viennent s'ajouter à celles que nous avons déjà énumérées. Il s'agit cette fois de Rémi Vanzelle, demeurant 9, rue du Maréchal Mortier et de Ferdinand Lefebvre, domicilié à Lille, 48, rue Paul Lafargue.

Ces deux personnages se sont vu dresser procès-verbal. Ils ont été laissés en liberté, mais doivent se tenir à la disposition de la justice.

L'enquête sur cette vaste affaire continue et il se peut que nous ayons à relater bientôt de nouvelles inculpations.

DES VOLEURS ONT ÉTÉ ENVOYÉS AU PARQUET

La police, suite à des enquêtes détaillées, a déféré au Parquet :

Guilbert Henri, 32 ans, menuisier, rue de l'Arc, 26, pour vol d'un classeur-casier de bibliothèque, commis vers 9 h. 30, au préjudice des Facultés catholiques, rue du Port, où il travaillait.

— Bancko Catherine, 43 ans, 5, rue des Fossés, pour vol de linge de table au préjudice de son patron, Depoortère Constant, restaurateur, même adresse.

— Fabre Marie-Louise, femme Decoster, femme de ménage, 125, rue Colbert, pour participation au vol de deux bicyclettes commis le 12 courant, dans la cave de l'immeuble, rue Sainte-Anne, 17, où elle est occupée. Cette femme nie toute participation au vol, mais, au cours de l'enquête, il a été recueilli de graves présomptions contre elle.

UNE ESCROQUERIE DE 7.190 FRANCS...

A porté plainte M. Bourdon Aimé, 23, rue des Arbalétriers, à Viéville (Belgique), pour escroquerie d'une somme de 7.190 fr., contre un individu rencontré dans un débit de boissons et qui lui a proposé l'échange de son argent contre de l'argent belge. Cet individu a emmené Bourdon dans un café où il s'est fait remettre l'argent et d'où il a disparu en disant qu'il allait chercher la monnaie.

...ET UN VOL DE 3.000 FRANCS

Autre plainte de M. Van Antwerpen Edouard, domicilié 37, rue de l'Ecole, à Anvers, pour vol d'une somme de 3.000 fr., commis dans un café de la rue des Robleds.

VOLS DE BOIS D'UNE BALADEUSE, DE VÉLO DE CHOCOLAT ET D'UNE BLOUSE

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

Mme veuve Pilot Flore, 7, boulevard de la Liberté, contre le ou les individus qui se sont introduits dans deux immeubles sinistrés et lui appartenant, situés rue à-Claques, 2 et 5, et ont emporté du bois et commis des détériorations diverses.

— Mme Demailly Désirée, avenue Marceau, 23, à Lambersart, pour vol d'une baladeuse valant 1.000 fr., commis en mai 1940, dans son garage, rue Maracci, 3.

— M. Barbier Lucien, rue de la Mitterie, 9, à Lomme, pour vol d'une bicyclette valant 1.100 fr., commis vers 10 h. 30, dans le hall de l'Office de Placement, boulevard de la Liberté.

— Mme Vilain Caroline, 9, rue Gustave-Delory, contre un individu qui s'est présenté chez elle et a réussi à lui escroquer 300 fr., un colis de vêtements et de denrées, se disant envoyé par son fils, prisonnier en Allemagne.

— Mme Millon Alixe, directrice de l'école Buisson, rue du Faubourg-des-Postes, pour vol de chocolat, biscuits, savon, cahiers, crayons, etc., le tout estimé 150 fr., commis par des élèves de son école.

— Mlle Sauvage Marcelle, fille de salle à l'hôpital Saint-Sauveur, pour vol d'une blouse valant 45 fr., commis dans l'établissement où elle est employée.

Tribunal correctionnel

APRÈS LE PILLAGE DES ÉTABLISSEMENTS « NORD-TISSUS » A BAUVIN-PROVIN

Voici une seconde liste de condamnations dans cette importante affaire :

Marie Lelong, veuve Durot, 38 ans, cabaretière, rue du Marais à **Annœullin,** 2 mois avec sursis et 25 fr. d'amende, 300 fr. de dommages-intérêts à la partie civile ; Jean-Baptiste 40 ans, mineur, rue des Prés à **Annœullin,** 4 mois avec sursis et 100 fr. d'amende, 500 fr. à la partie civile; Marie Lecomte, femme Bourriez, à **Annœullin,** 4 mois avec sursis et 100 fr. d'amende, 100 fr. à la partie civile ; Mathilde Lelong, 38 ans, rue du Marais à **Annœullin,** 4 mois avec sursis et 100 fr. d'amende, 200 fr. à la partie civile ; Marie Lœuil, veuve Guilbert, couturière à **Annœullin,** rue de Don, ; Marguerite Guilbert, 27 ans, même commune, 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 300 fr. à la partie civile ; Auguste Mortebecque, 54 ans, mineur à Annœullin, 3 mois avec sursis, 50 fr. d'amende et 200 fr. de dommages-intérêts ; Oger Philomène, femme Deunain, 35 ans, rue Neuve à **Annœullin,** par défaut, 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 100 fr. à la partie civile ; Adéline Parsy, femme Renard, 30 ans, rue de Don à **Annœullin** ; Berthe Wattrelot, femme Cornil, concierge à l'usine Provende à **Annœullin,** 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende et 200 fr. de dommages-intérêts ; Irène Parsy, femme Desprez, 28 ans, ménagère, rue de Don à **Annœullin,** 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 100 fr. à la partie civile ; Marie Parsy, femme Titimal, 41 ans, ménagère à **Annœullin,** rue Pasteur, 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende et 200 fr. à al partie civile; Alfred Plouquet, 20 ans, mineur, route de Don à **Annœullin,** 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 100 fr. à la partie civile ; Fernande Prud'homme femme Fourmeaux, rue Faidherbe à **Bauvin,** 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 200 fr. à la partie civile.

Marie Delefosse, femme Wiplier, 36 ans, rue du Vent de Bise à **Annœullin,** 3 mois avec sursis et 25 fr. ; Louise Delefosse, 32ans, même adresse même peine ; Marie Mortreux, veuve Parsy, Angélica Guilbert, femme Beulque, Durot Marie, femme Boistel, toutes trois condamnées à 3 mois avec sursis et 25 fr. d'amende, 5.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile ; Yvonne Vandevelde, femme Waterlot, 35 ans, fosse 9 à **Annœullin,** 4 mois avec sursis et 25 fr. ; même peine à Waterlot Jean-Baptiste, 38 ans, mineur à **Annœullin,** 100 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis et 25 fr. d'amende à Marie-Louise Verplaetse, femme Duthoit, à **Annœullin,** 200 fr. à la partie civile ; 1 mois avec sursis à Victor Watterlot, rue de Don à **Annœullin** ; 4 mois avec sursis, 100 fr. d'amende à Marie Dujardin, femme Watterlot, 200 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 200 fr. à la partie civile à Marie Wiplier, confectionneuse, rue de Don à **Annœullin** ; Aline Bono, femme Damblin, ménagère, cité des Millions à **Bauvin,** 4 mois avec susrsis, 100 fr. d'amende, 200 fr. à la partie civile ; Louis Cochart, cité des Millions à **Bauvin,** 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 100 fr. à la partie civile ; Marie Maille, veuve Calin, rue de la Gare à **Bauvin,** 3 mois avec sursis et 50 fr. d'amende, 10 fr. à la partie civile ; Eloïse Fourmeaux, ménagère, rue Ferrer à **Bauvin,** 4 mois avec sursis, 100 fr. d'amende, 300 fr. à la partie civile ; Stanislas Campagne, 59 ans, rue Ghesquières à **Bauvin** et Philomène Lefebvre, même adresse, 15 jours avec sursis, 1 franc à la partie civile ; Victor Dufour, mineur cité des Millions à **Bauvin,** 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 100 fr. à la partie civile ; Jean-Baptiste Duhot, brocanteur à **Bauvin,** Grand'Rue 4 mois, 50 fr. d'amende ; Marie Duthoit, même adresse, 4 mois avec sursis et 50 fr. d'amende, 400 fr. à la partie civile ; Eugénie Duplouy, femme Cuvelier, cité des Millions à **Bauvin,** 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 200 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. d'amende, 100 fr. à la partie civile pour Pierre Watterlot, mineur, coron de la Fosse à **Annœullin** ; mêmes peines à Albertine Faucon, 18 ans, rue Faidherbe à **Bauvin** ; à Marie Grard, chemin du Halage à **Bauvin** ; 2 mois, 50 fr. d'amende à Aloïse Gerbal et à son mari, domiciliés chemin Blanc à **Bauvin,** 500 fr. à la partei civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Edouard Guyoľard, chemin Blanc à **Bauvin** ; à safille Rosa (pour cette dernière confusion avec une peine de 4 mois avec sursis), 200 fr. à la partie civile; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Simone Hochedez, femme Monier, ménagère à **Bauvin,** cité des Millions, 100 fr. à la partie civile ; 4 mois avec sursis, 100 fr. à Hélène Locma, à sa fille Hélène, rue Ghesquière à **Bauvin,** 200 fr. à la partie civile ; 4 mois avec sursis, 25 fr. à Noël Mauriacourt, chemin d'Epinay à **Bauvin, 200 fr.** à la partie civile ; 4 mois avec sursis, 50 fr. à Louis Mortreux, chemin du Halage à **Bauvin** et à sa femme Angélique Calvaert, 400 fr. à la partie civile ; 4 moi savec sursis, 50 fr. à Marie Bacouez, cité des Millions à **Bauvin** et à son fils Jean-Baptiste, 100 fr. à la partie civile ; 4 mois avec sursis, 100 fr. à Adèle Pouille, la partie civile ; 6 mois avec sursis, 200 fr. à Victorine Mortelecque, cour de la Raffinerie à **Bauvin,** 500 fr. à la partie civile ; même peine à Louise Pouille, veuve Mortelecque ; 2 mois avec sursis à Marcelle Pouille, coiffeuse, rue de la Gare à **Bauvin,** 200 fr. à la partie civile ; 4 mois avec sursis, 100 fr. à François Pyr, cité des Millions à **Bauvin,** 100 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Marie Rivelois, rue Guhesquière à **Bauvin,** 100 fr. à la partie civile ; même condamnation à Jules Senis, retraité des mines, cité des Millions à **Bauvin** : à Isidore Sion, manœuvre même rue ; à Marie-Thérèse Vandercamère, Grande-Rue à **Bauvin** ; 4 mois avec sursis, 50 fr. à Françoise Watrelot, vieux coron à **Bauvin** ; à Rosa Guyolard, chemin Blanc à **Bauvin** ; à Irma Thorel, vieux coron à **Bauvin,** 500 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Henri Vansteenkiste, mineur à **Bauvin,** 100 fr. à la partie civile ; 3 mois avec sursis, 50 fr. à Sophie Vasseur, vieux coron à **Bauvin** et à **Charles Vasseur,** rue Ghesquière à **Bauvin,** 500 fr. à la partie civile ; 6 mois, 100 fr. à Flore Balet, d'**Annœullin,** 500 fr. à la partie civile ; 4 mois avec sursis, 200 fr. à Laure Rucquois, rue Léon Gambetta à **Prvoin,** 100 fr. à la partie civile ; 3 mois avec sursis, 50 fr. à Auguste Crombecque, rue Gustave Delory à **Provin** et à **Désiré** Van Lierde, retraité, rue Victor Hugo à **Provin** ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Michèle Vanlierde, même adresse, 300 fr. à la partie civile à la charge de ces trois derniers condamnés ; 2 mois à Valentine Crombecque, rue Lafayette à **Bauvin, 900 fr. à la partie** civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Clémentine Dujardin, rue Nationale à **Provin,** 100 fr. à la partie civile ; même peine à Sophie Dujardin, rue Victor Hugo à **Provin** ; 3 mois avec sursis, 50 fr. à Etienne Grard, mineur, cité Fourmeaux à **Provin,** 300 fr. à la partie civile ; 3 mois avec sursis, 50 fr. à Raymonde Grard et à Marie Grard, château St-Venant à **Provin,** 200 fr. à la partie civile ; 4 mois, 100 fr. à Henri Guilbert, ouvrier d'usine, rue Léon Gambetta à **Provin, 500** fr à la partie civile ; 3 mois avec sursis 50 fr. à Marie Lemaire, ménagère, rue Léon Gambetta à **Provin,** 200 fr. à la partie civile ; 4 mois avec sursis, 100 fr. à Damase Mobailly, cabaretier, rue Nationale à **Provin** et à **Hélène** Coquereile, même rue, 500 fr. à la partie civile ainsi qu'à Stéphanie Morelle, confectionneuse, même adresse, 3 mois avec sursis, 100 fr. à Marie Normand, rue **Nationale à Provin,** 100 fr. à la partie civile ; 3 mois avec sursis, 50 fr. à Victorine Lernould, femme Quéva, rue Léon Gambetta à **Provin,** 200 fr. à la partie civile ; à Alphonsine Cuvelier, rue des Papillons à **Carvin** et par défaut à Léa Dubus, femme Debout ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Louise Roiseau, rue Jules Guesde à **Provin,** 100 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Pierre Sion, rue Victor Hugo à **Provin,** 100 fr. à la partie civile.

3 mois avec sursis, 50 fr. à Alphonsine Strube, rue Nationale à **Provin,** 100 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Marie Cambier, rue Gambetta à **Wavrin** et à Marcelle Deruelle, même rue, 500 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Louis Briquet, mineur retraité, rue des Moulins à **Billy-Berclau** ; même condamnation et 100 fr. à la partie civile à Marie-Louise Grard, cité de la fosse à **Billy-Berclau** ; 4 mois, 100 fr. à Louis Beghin, brocanteur, hameau de Magenta à **Carvin,** 1.000 fr. à la partie civile ; 3 mois, 100 fr. à Anatole Delecroix, hameau de Magenta à **Carvin,** 500 fr. à la partie civile ; 3 mois avec sursis, 50 fr. à Henri Cuignet, mineur, rue Arthur Lamendin à **Douvrin,** 100 fr. à 15 jours, 25 fr. à Emilienne Senis, ménagère, chemin des Allemands à **Hénin-Liétard** ; 3 mois par défaut, 50 fr. à Henri Englebert, menuisier, chemin de sAllemands à **Hénin-Liétard,** 400 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à PierreKerdas, rue de Dixmude à **Hulluch,** 50 fr. à la partie civile ; 3 mois avec sursis, 50 fr. à Clara Mortreux, femme Bourriez, Grand-Rue à **Libercourt,** 300 fr. à la partie civile ; 2 mois avec sursis, 25 fr. à Lucienne Cateune et à Patrice Flanquart, cité **Ste-Cécile** à **Meurchin,** 200 fr. à la partie civile ; 3 mois avec sursis, 50 fr. à André Cocq, cité Faidherbe à **Meurchin,** 200 fr. à la partie civile ; 4 mois avec sursis, 100 fr. à Marienne Dubrowski, cité Ste-Cécile à **Meurchin,** 400 fr. à la partie civile ; 2 mois, 25 fr. à Madeleine Decraene, veuve Duriez, 45 ans, cité Ste-Cécile à **Meurchin,** 100 fr. à la partie civile.

x x x

Nous donnerons une nouvelle liaste de condamnations ultérieurement.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Le communiqué italien

Rome, 17. — *Le Grand Quartier Général des Forces italiennes communique :*

Dans la nuit du 17 juin, nous avons bombardé la base navale de La Valette, sur l'île de Malte.

Sur le front de Solloum, les combats se sont poursuivis durant toute la journée d'hier avec un acharnement tout aussi grand que la veille. L'ennemi, contre lequel les Allemands et Italiens ont dirigé une contre-offensive, avec leurs chars, a subi de très lourdes pertes. Pendant la première journée, plus de soixante chars furent détruits. En collaboration étroite avec les troupes terrestres, des formations de l'aviation allemande et italienne ont détruit ou gravement endommagé des camions ennemis. Onze appareils anglais furent abattus en combat aérien.

Des avions anglais ont bombardé quelques localités dans le secteur de Benghazi.

En Afrique orientale, dans le secteur de Galla et Sidamo, nous avons continué à avancer, malgré le mauvais temps qui gêne considérablement nos opérations.
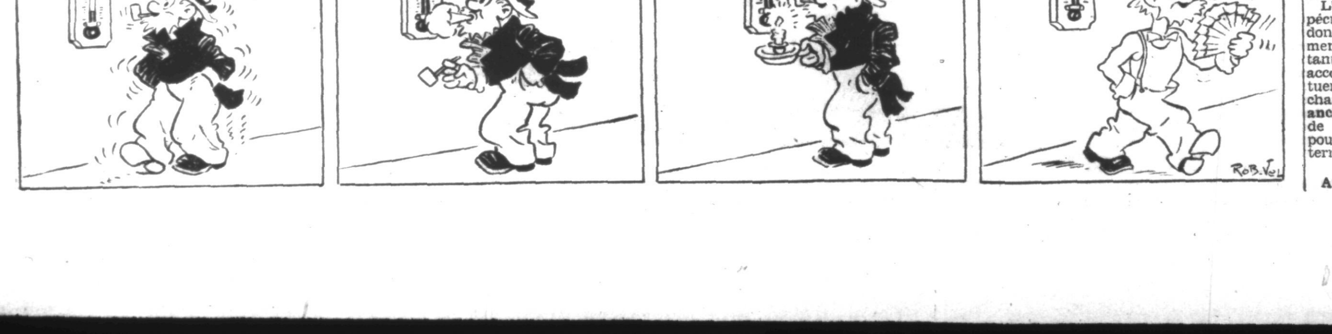
Dans les autres secteurs, rien à signaler.